



Raymond Chabot Grant Thornton

Le 10 février 2017

Monsieur Carlos Leitão
Ministre des Finances
Cabinet du ministre
Édifice Honoré-Mercier
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5L3

Emilio B. Imbriglio
Président et chef de la direction

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Tél./Télec. : 514 393-4800
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Objet : Recommandations en vue du dépôt du budget 2017-2018 du gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la préparation de votre budget, Raymond Chabot Grant Thornton tient à vous proposer des mesures qu'elle juge pertinentes pour stimuler le développement économique et qui permettraient aux entrepreneurs et aux organisations dynamiques d'ici de compter sur de nouveaux leviers de croissance et d'innovation.

Notre firme accompagne les entreprises québécoises depuis près de 70 ans. Avec plus d'une centaine de bureaux aux quatre coins du Québec et plus de 2 400 professionnels chevronnés qui s'affairent tous les jours à conseiller les gestionnaires, il va sans dire que nous sommes en excellente position pour comprendre leur réalité, identifier leurs besoins et leur offrir des services à la hauteur de leurs attentes.

Notre souci constant d'offrir aux entreprises les meilleures stratégies d'affaires qui soient nous amène de nouveau, cette année, à formuler quelques propositions budgétaires, dont certaines déjà formulées conservent toujours leur grande pertinence.

L'entrée en fonction du nouveau président du plus important partenaire d'affaires du Québec, les États-Unis, devrait transformer le contexte des affaires. Avec l'application possible de mesures protectionnistes et leurs effets sur les entreprises, il y a lieu de confier à nos gens d'affaires des leviers de croissance efficaces pour assurer la pérennité de leur organisation, autant aux niveaux national et continental que sur, et surtout, de nouveaux marchés internationaux.

Nos recommandations s'inscrivent dans quatre importants axes pour la compétitivité et la productivité des entreprises : la **fiscalité incitative**, l'**entrepreneuriat**, l'**innovation** et l'**immigration d'affaires**.

1. La fiscalité incitative

Si le Québec veut renforcer toujours plus son économie, nous croyons qu'il doit donner plus de marge de manœuvre fiscale aux entreprises créatrices de richesses. Force est d'admettre que le système fiscal dans lequel nos entreprises évoluent ne leur permet pas d'investir massivement dans la création d'emplois et dans la modernisation de leurs équipements. Leur productivité doit être maximisée, de sorte que notre PIB par habitant augmente et que le Québec devienne plus performant et compétitif sur la scène économique continentale et internationale.

Nous reconnaissons les efforts du gouvernement du Québec au cours des dernières années pour alléger le fardeau fiscal des entreprises, notamment la diminution graduelle du taux général d'imposition des sociétés, dès cette année, pour le faire passer à 11,5 % à compter de 2020, de même que la baisse du taux d'imposition des PME du secteur primaire, pour égaler le taux de 4 % auquel sont soumises les entreprises manufacturières.

Malgré ces efforts, le taux d'imposition provincial de toutes les autres PME du Québec (8 %) demeure malheureusement encore le plus élevé au pays.

Pour les grandes entreprises, non admissibles à la déduction pour petite entreprise (DPE), le taux d'imposition rejoint la moyenne, mais il n'atteindra cependant le niveau de notre voisine ontarienne qu'en 2020; en outre, certaines d'entre elles ont toujours un taux d'imposition provincial avantageux de 10 %.

Pour permettre aux entreprises québécoises de devenir concurrentielles, il faut réduire davantage, voire substantiellement, l'impôt de nos PME. La croissance du Québec repose particulièrement sur ses entreprises, et les petites représentent la majorité de ses créateurs de richesses; environ 73 % de toutes les PME québécoises ont moins de 10 employés.

Dans ce contexte et en raison du fait que les PME (entreprises de moins de 500 employés) représentent 99,8 % de toutes les entreprises au Québec et qu'elles constituent une force vitale pour notre prospérité collective, nous réitérons la recommandation voulant que les entreprises ayant un revenu annuel imposable de moins de 500 000 \$ soient exemptées d'impôt (ou que la première tranche de 500 000 \$ de revenus imposables le soit). Si le Manitoba a été capable d'éliminer l'impôt en 2010 pour les petites entreprises, le Québec peut aussi légiférer en ce sens. Les sommes épargnées par les entreprises devraient être, à notre avis, réinvesties dans la modernisation d'équipements, l'amélioration de la performance, la création d'emplois ou tout programme d'innovation favorisant la productivité et de meilleures façons de faire, et ce, en évitant tout abus possible. Les investissements pourraient être sujets à un amortissement accéléré et possiblement bonifiés dans l'année même.

Recommandation n° 1

Que le gouvernement du Québec abolisse l'impôt des sociétés sur la première tranche de 500 000 \$ de revenus imposables des PME, à condition qu'elles investissent les sommes épargnées dans la productivité, l'emploi et l'innovation, et de manière à éviter tout abus. Les investissements pourraient être sujets à un amortissement accéléré, et possiblement bonifiés dans l'année même, ou à un crédit d'impôt.

Par ailleurs, le Québec fait face à un défi de taille, soit celui d'assurer la pérennité de ses entreprises. Sur le plan fiscal, il existe toujours une iniquité qui ne favorise pas le transfert intergénérationnel d'entreprises.

Pour une fiscalité mieux adaptée aux familles en affaires

Nous nous réjouissons que, depuis le jour du dépôt de votre budget 2016-2017, les propriétaires bénéficient de l'exemption sur le gain en capital s'ils vendent leur entreprise du secteur primaire ou manufacturier à une société détenue par leurs enfants ou ayant un lien de dépendance. Cette décision fait suite à nos demandes et nous en sommes ravis¹.

Cependant, nous continuons d'insister sur le fait que l'équité fiscale en matière de transfert d'entreprise doit s'appliquer à toutes les entreprises, peu importe leur taille et leur secteur d'activités.

Nous continuerons d'interpeller le gouvernement fédéral pour qu'il agisse rapidement en ce sens, car le problème demeure entier, mais pressons le gouvernement du Québec de rendre cette mesure d'équité applicable à toutes les entreprises. C'est une avenue incontournable pour encourager la relève familiale, alors que la très grande majorité de nos entreprises sont familiales.

Recommandations n^{os} 2 et 3

Que le gouvernement du Québec s'engage, dans le prochain budget, à modifier la Loi sur les impôts afin de rendre équitable, sur le plan fiscal, le transfert d'entreprise à un membre de la famille, et ce, pour toutes les entreprises de tous les secteurs économiques.

Que le gouvernement du Québec s'entende avec le gouvernement fédéral afin que la législation fiscale à cet égard soit rapidement harmonisée.

1. Le rapport de Raymond Chabot Grant Thornton intitulé *Transmission d'entreprises : problématiques et pistes de solution* peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.rcgt.com/nouvelles/transmission-entreprises/>. Depuis 2010, la firme a mené plusieurs démarches auprès du gouvernement fédéral et de celui du Québec pour l'équité fiscale en matière de transfert intergénérationnel d'entreprise.

Par ailleurs, nous profitons de l'occasion pour vous annoncer que Raymond Chabot Grant Thornton s'affaire à produire une analyse de la fiscalité de la famille au Canada qui sera rendue publique au cours des prochains mois. L'impôt sur le revenu au Canada fête ses 100 ans en 2017 et repose trop souvent sur une définition archaïque de la famille canadienne. Le maintien de règles fiscales dans leur forme actuelle engendre malheureusement des conséquences désastreuses pour plusieurs familles canadiennes incluant les familles en affaires.

Devant l'importance des règles fiscales en cause, il semble primordial de s'arrêter et de faire une réflexion globale sur la fiscalité de la famille au Canada dans le but de répondre aux deux questions suivantes : Nos régimes d'imposition sont-ils adaptés à la famille canadienne du 21^e siècle? Quelles sont les pistes de réflexion et de solution?

Afin de souligner les 100 ans de l'impôt au Canada et en vue de contribuer à la modernisation des régimes d'imposition, notre firme déposera une analyse cosignée par les experts Brigitte Alepin, Manon Deslandes et Luc Lacombe.

2. L'entrepreneuriat

La relève entrepreneuriale

Nul besoin de s'étendre longuement sur le fait qu'il y a urgence d'agir pour encourager la relève entrepreneuriale au Québec et que nous devons mettre à la disposition de nos entrepreneurs les meilleurs outils qui soient pour assurer la pérennité de nos entreprises.

En vue d'assurer le succès de la relève entrepreneuriale, il nous apparaît toujours fort pertinent d'instaurer un fonds pour soutenir les entreprises afin qu'elles aient recours à des professionnels externes pour les accompagner dans leur processus de transfert et dans le développement d'un plan de relève, car seulement 9 % des propriétaires disposent d'une stratégie de relève écrite et formelle.

Nous constatons l'importance de l'accompagnement. Notre pratique nationale en transfert d'entreprise nous amène quotidiennement à conseiller les propriétaires à travers les nombreuses étapes de leur plan de relève, qui, rappelons-le, doit prendre en considération l'ensemble des enjeux du transfert, soit ceux d'ordre fiscal, stratégique, humain (générationnel), juridique et financier. Cette approche a fait ses preuves partout au Québec, car elle répond aux besoins des entrepreneurs.

Recommandation n° 4

Que le gouvernement du Québec crée un fonds pour soutenir les entreprises afin qu'elles soient accompagnées par des professionnels dans la mise en place d'un plan de relève formel et complet.

Nous considérons également important d'adopter les mesures suivantes en vue d'encourager la réussite des transferts d'entreprises :

- Certifier des intervenants pour l'accompagnement des entrepreneurs dans leur processus de transfert;
- Faire accréditer les plans de relève par une instance gouvernementale;
- Harmoniser les actions des intervenants québécois et les programmes d'aide à la relève entrepreneuriale et au transfert d'entreprise;
- Soutenir financièrement l'entrepreneur dans l'élaboration de son plan de relève, lequel prend en considération l'ensemble des enjeux liés au transfert; ces frais peuvent varier entre 10 000 \$ et 50 000 \$. L'aide pourrait être octroyée sous forme de crédits d'impôt ou de programmes d'aide;
- Bonifier le budget du programme Fonds Relève Québec.

Recommandations n^{os} 5 et 6

**Que le gouvernement du Québec développe de nouveaux mécanismes pour assurer l'efficacité de l'application des plans de relève des entreprises, notamment en certifiant des professionnels et en accréditant les plans.
Que le gouvernement du Québec harmonise les actions des intervenants et bonifie le budget du programme Fonds Relève Québec.**

Puisque l'entrepreneuriat est l'un des plus importants piliers de développement et de croissance au Québec, Raymond Chabot Grant Thornton estime bénéfique de consentir aux entrepreneurs des avantages fiscaux pour développer leurs compétences et leur savoir.

L'École d'entrepreneurship de Beauce, par exemple, se révèle une excellente institution pour offrir aux entrepreneurs de précieux conseils et pour les appuyer dans leurs fonctions. Être entrepreneur exige une grande agilité, en plus d'avoir des connaissances aiguisées dans plusieurs domaines. Or, pour exceller à ce chapitre, la formation continue est importante, voire nécessaire pour de nombreux entrepreneurs, et elle peut se révéler très coûteuse.

C'est pourquoi nous demandons au gouvernement d'instaurer un crédit d'impôt visant à permettre aux entrepreneurs de parfaire leurs connaissances et d'accroître leurs compétences liées à leurs fonctions d'entrepreneur.

Recommandation n^o 7

Que le gouvernement du Québec accorde un crédit d'impôt aux entrepreneurs qui suivent une formation ou un cours de perfectionnement pour acquitter avec plus d'efficacité et d'efficacités leurs multiples fonctions.

Ces mesures proposées s'inscriraient en continuité avec la mission du Centre de transfert d'entreprise du Québec et des objectifs gouvernementaux en matière de relève et de réussite entrepreneuriale.

L'inscription en Bourse d'entreprises québécoises

Pour stimuler l'entrepreneuriat et la croissance des entreprises, nous estimons qu'il est nécessaire de créer un écosystème favorable à l'inscription en Bourse de nos entreprises créatrices de richesses. Il s'agit d'un levier de financement stratégique. Nous nous devons d'encourager l'appel public à l'épargne.

Sur la base du poids économique du Québec, soit son PIB, qui est d'environ 20 % au Canada, il est malheureux de constater que nos entreprises ne comptent que pour environ 7 % des sociétés inscrites aux deux principales Bourses d'actions du Groupe TMX. D'ailleurs, comme le rapportait le journal *Les Affaires* en octobre 2016, seulement dix entreprises québécoises sont devenues des sociétés ouvertes depuis 2011².

Le financement public comporte plusieurs avantages, mais peu de PME ont le privilège d'en profiter, notamment en raison :

- de la conséquence à long terme du transfert du marché des actions de la Bourse de Montréal en 1999;
- de la disparition de petits courtiers spécialisés en PME;
- des coûts élevés d'inscription en Bourse et du maintien du statut de société ouverte;
- de peu d'incitatifs liés à l'inscription en Bourse, alors que les taux d'intérêt demeurent très concurrentiels depuis quelques années et que les disponibilités de capitaux sont élevées.

Un marché des capitaux qui tient mieux compte des besoins et des particularités des PME locales permettrait d'appuyer plus efficacement les projets de développement de celles-ci, et ce, surtout si les taux d'intérêt étaient à la hausse.

2. Anne Gaignaire, « Ces PME québécoises qui osent se lancer en Bourse », *Les Affaires*, 4 octobre 2016 : <http://www.lesaffaires.com/l-observatoire-de-la-croissance/tactiques/ces-pme-quebecoises-qui-se-lancent-en-bourse-avec-succes/590495>.

Un groupe de travail s'est penché sur l'enjeu de l'inscription en Bourse et a formulé le 15 juin 2016, dans un rapport public³, un plan d'action comprenant plusieurs recommandations auxquelles le gouvernement du Québec devrait, selon nous, donner suite dès le dépôt du budget 2017-2018. Les actions pouvant être posées par le gouvernement et qui sont considérées comme importantes par notre firme figurent dans l'encadré ci-dessous.

Recommandation n° 8

Que le gouvernement du Québec mette en place différentes mesures pour favoriser l'inscription en Bourse d'entreprises québécoises, notamment en :

- **introduisant un nouveau régime simplifié de type régime d'épargne-actions pour les PME publiques et en incitant les fonds fiscalisés à soutenir ces dernières;**
 - **en adoptant des mesures fiscales qui encouragent l'embauche d'analystes basés au Québec et qui se consacrent au marché des PME publiques;**
 - **en différant le gain en capital si celui-ci est réinvesti dans les PME publiques québécoises,**
 - **en simplifiant les exigences comptables pour les PME publiques.**

3. L'innovation

Le pôle de la santé

L'innovation est un autre pilier important sur lequel la croissance du Québec doit inévitablement reposer. Plusieurs facettes façonnent cet enjeu hautement stratégique. De manière plus globale, la santé et la recherche scientifique demeurent, à notre avis, un important levier sur lequel miser pour attirer les investissements, pour créer des emplois fortement rémunérés et pour faire croître tout le Québec.

Les infrastructures de santé telles que le CUSM, le CHUM et son centre de recherche, ainsi que l'hôpital Sainte-Justine représentent des investissements de plusieurs milliards de dollars dans la métropole et constituent en soi des innovations d'envergure pour la santé des Québécois et une formidable fenêtre sur le monde pour attirer les entreprises de recherche et les grands talents du milieu de la santé.

Cet important pôle de la santé mérite d'être soutenu davantage par les gouvernements en vue d'attirer et de retenir les talents d'ici et d'ailleurs, de même que les investissements.

3. Le rapport du Groupe de travail sur le déficit d'inscriptions en Bourse des sociétés québécoises peut être consulté à l'adresse suivante : http://cpaquebec.ca/~media/docs/public-medias/salle-presse/memoires/rapport-inscription-en-bourse_fr.pdf.

Tous les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, ont la possibilité de collaborer pour favoriser la création d'emplois et stimuler l'économie.

Raymond Chabot Grant Thornton invite donc le gouvernement du Québec à dégager des sommes budgétaires suffisantes pour réaliser un véritable plan d'action, en collaboration avec les acteurs du milieu, pour le pôle montréalais de la santé, afin de développer une vision claire et des actions concertées pour maximiser les retombées de ces importantes institutions de santé et de leur environnement respectif pouvant accueillir des centres de recherche et des entreprises du secteur des sciences de la vie.

Recommandation n°9

Que le gouvernement du Québec alloue un budget spécifique et réaliste pour établir un véritable plan d'action, en collaboration avec les acteurs du milieu, pour le pôle montréalais de la santé, afin de développer une vision claire et des actions concertées pour maximiser les retombées des importantes institutions de santé et de leur environnement respectif pouvant accueillir des centres de recherche et des entreprises évoluant dans le secteur des sciences de la vie.

Rappelons que le secteur des sciences de la vie et des technologies de la santé au Québec représente 56 000 emplois, dont 80 % sont concentrés dans le grand Montréal. On retrouve dans la métropole plus de 600 organisations, ce qui démontre la vitalité de ce secteur stratégique.

Les crédits d'impôt

Par ailleurs, de façon plus ciblée, Raymond Chabot Grant Thornton maintient le fait que les crédits d'impôt demeurent une source de financement efficace et porteuse pour les entreprises. À la différence des programmes d'aide directe – lourds sur le plan bureaucratique et pouvant apparaître plus arbitraires et être moins prévisibles –, les crédits d'impôt sont plus rapides à implanter puisqu'ils sont déjà utilisés par plusieurs entreprises. Si les règles sont simples et stables, leur application l'est tout autant.

Bien que le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS et DE) reste un outil de financement adéquat, il n'est, par définition, offert qu'aux entreprises qui font de la recherche.

Afin d'accroître la productivité et de stimuler l'innovation au Québec, nous réitérons la recommandation d'instaurer un crédit d'impôt à l'innovation pour aider les PME à augmenter leurs investissements en matière de technologie et leur permettre de poursuivre leur croissance.

Recommandation n° 10

Que le gouvernement du Québec crée un crédit d'impôt à l'innovation pour aider les PME à augmenter leurs investissements en technologie et leur permettre de poursuivre leur croissance.

Le Québec a besoin de recherche et de développement (R et D) pour soutenir sa croissance. Il faut plus de recherches et plus de laboratoires dans tous les secteurs technologiques pour créer plus d'emplois dans ce domaine et, éventuellement, plus de nouveaux emplois très bien rémunérés.

Cependant, le tissu industriel et commercial au Québec et au Canada est fait de dizaines de milliers de PME, dont un grand nombre d'entreprises de petite taille qui n'emploient que 5, 10 ou 20 employés. Ces PME n'ont pas pour but premier d'investir dans la R et D, mais elles doivent innover pour demeurer compétitives. Elles doivent donc améliorer leurs produits, leurs façons de faire ainsi que leurs technologies.

En ce qui a trait au crédit actuellement en vigueur relativement à la RS et DE, le nouveau seuil de dépenses admissibles, lequel varie de 50 000 \$ à 225 000 \$ pénalise grandement les PME. En effet, aucun projet dont les dépenses sont inférieures à 50 000 \$ n'est admissible à ce crédit, alors qu'il n'y avait aucun seuil avant la mise à jour budgétaire de 2014. Cet important crédit d'impôt a déjà été réduit de 20 %, comme les autres, d'ailleurs; il nous paraît donc important que le seuil de dépenses admissibles soit aboli.

Nous recommandons l'abolition de ce seuil. Si le gouvernement choisit de le maintenir, les montants exclus des dépenses devraient pouvoir être reportés ou ajoutés à ceux des dépenses admissibles de l'entreprise et rester utilisables si cette dernière maintient ou dépasse ses investissements en RS et DE dans les années subséquentes.

Recommandation n° 11

Que le gouvernement du Québec abolisse le seuil de dépenses admissibles pour le crédit d'impôt en RS et DE, mais, si le gouvernement décide de le maintenir, que les PME en soient exemptées ou qu'elles puissent reporter leurs dépenses dans les années subséquentes.

Par ailleurs, nous jugeons nécessaire de rendre le processus de vérification plus simple et plus facile, particulièrement pour le crédit d'impôt en RS et DE. La vérification effectuée par l'Agence du revenu du Québec (ARQ) doit être améliorée de manière à réduire la complexité du processus de réclamation pour l'entreprise.

Nous sommes d'avis que ce processus serait plus productif et plus efficace si le vérificateur utilisait une approche ciblée et adaptée à la réalité du contribuable constitué en société. La complexité des systèmes financiers diffère évidemment d'une entreprise à l'autre. À cet égard, il est important que toutes les questions de vérification soient posées avant d'accorder le crédit. Une fois prise la décision d'octroyer le crédit, l'ARQ ne devrait pas refaire de vérification, sauf en cas d'apparence de fraude.

De plus, le délai de 180 jours pour le traitement des dossiers devrait être respecté dans tous les cas. Il nous paraît urgent de corriger le système de vérification lié à l'octroi des crédits d'impôt. Ces aspects administratifs représentent des irritants importants pour la très grande majorité des entreprises réclamant le crédit d'impôt.

Recommandation n° 12

Que le gouvernement du Québec facilite le processus de vérification lié au crédit d'impôt à la RS et DE, entre autres, en effectuant les vérifications avant d'accorder le crédit et en respectant le délai de 180 jours.

Par ailleurs, en ce qui a trait aux incitatifs fiscaux pour soutenir les partenariats en recherche et développement, nous suggérons qu'ils soient réinstaurés. En effet, depuis la mise à jour économique du gouvernement du Québec de 2015, les PME innovantes et leurs collaboratrices, les grandes entreprises, n'ont plus accès à ces crédits d'impôt supplémentaires pour participer à des initiatives de recherche. Le retour de ces incitatifs fiscaux permettrait aux entreprises de toutes tailles de se démarquer mondialement et d'être plus compétitives. À notre avis, il serait judicieux de réappliquer les taux antérieurs pour stimuler l'innovation.

4. L'immigration d'affaires

Attirer et retenir les investisseurs étrangers

L'investissement direct étranger est un outil important de création de richesses et peut devenir un catalyseur du développement économique et de la prospérité qui crée des emplois et de nouvelles sources de revenus. Les besoins d'investissements publics et privés augmentent rapidement, surtout en infrastructures.

Au cours des dernières années, le Québec a perdu son leadership dans l'attrait des gens d'affaires étrangers désirant s'y installer et ainsi contribuer à la prospérité économique et sociale du Québec. Ces investisseurs peuvent créer de la richesse par l'entrée de fonds propres venant de l'étranger à très faible coût, ce qui a notamment permis à des PME du Québec de recevoir, par le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises (PIIAE), plus de 740 millions de dollars depuis 2000. Ces immigrants, lorsqu'ils demeurent au Québec, contribuent à l'économie par des dépenses de consommation, des achats de biens immobiliers et de biens durables. Par ailleurs, compte tenu de l'expérience de ceux-ci, ils peuvent contribuer à la relève entrepreneuriale.

Jusqu'en 2011, le Québec offrait un programme permettant, selon certains critères, aux gens d'affaires étrangers d'investir au Québec, tout en bénéficiant du statut de résident permanent. Depuis, le moratoire sur le Programme des immigrants investisseurs (PII) a constamment été prolongé et les frais de traitement exigés ont explosé. Il a subi une modification notable consistant en l'imposition d'un quota maximal et d'une période restreinte de soumission des dossiers pour ce type d'immigration, limitant ainsi le potentiel de ce programme d'investissement.

Dans un contexte où la demande mondiale pour les personnes à valeur nette élevée (*High Net Worth Individuals*) est en constante hausse et que la compétition est féroce entre les pays pour les attirer, le Québec, pour sa part, se prive chaque année de milliers d'investisseurs étrangers dont les fonds pourraient appuyer des projets privés et publics partout au Québec.

En raison du ralentissement économique global, attirer et retenir les investisseurs étrangers constituent un enjeu prioritaire et le PII est un des outils à privilégier à cet effet, car ses retombées ont été significatives depuis 2000. Le PII a permis, selon Investissement Québec :

- d'autoriser 745,8 M\$ en contributions financières à des PME (4 965 dossiers) de toutes les régions pour soutenir des projets totalisant 10,4 G\$ et créer ou maintenir 43 000 emplois;
- de permettre au ministère des Finances d'emprunter à la filiale d'Investissement Québec près de 12 G\$, et ce, sans recourir aux marchés d'emprunts traditionnels;
- de contribuer à la hauteur de 51,5 M\$ au Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (Emploi Québec);
- de financer, pour un montant de 24,6 M\$, une partie des mesures de promotion du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI),
- de contribuer au financement d'une partie des activités du MIDI par le versement d'un montant de 15 k\$ pour chaque dossier déposé.

Dans une perspective de rentabilité économique pour le Québec et en vue d'augmenter l'efficacité, l'efficience et l'attrait du PII, Raymond Chabot Grant Thornton recommande ainsi au gouvernement trois mesures : augmenter les quotas ou les éliminer; travailler en partenariat avec les acteurs de l'industrie pour mieux retenir les immigrants investisseurs et demander au gouvernement fédéral de traiter les dossiers dans un délai plus raisonnable.

Recommandations n^{os} 13, 14 et 15

Que le gouvernement du Québec augmente ses quotas (ou supprime le système de quota) dans le PII.

Que le gouvernement du Québec travaille en partenariat avec les acteurs de cette industrie (notamment Investissement Québec et les intermédiaires financiers) pour convenir de mesures adéquates visant l'augmentation de la rétention et l'impact économique des immigrants investisseurs.

Que le gouvernement du Québec demande au gouvernement fédéral de traiter ses dossiers d'immigration dans un délai plus raisonnable que présentement aux fins de rétention.

Conclusion

Raymond Chabot Grant Thornton considère que toutes les entreprises, qu'elles soient petites ou grandes, doivent avoir les moyens de leurs ambitions. Nous les accompagnons dans leur croissance depuis longtemps et savons ce qu'elles recherchent pour atteindre leur plein potentiel de croissance.

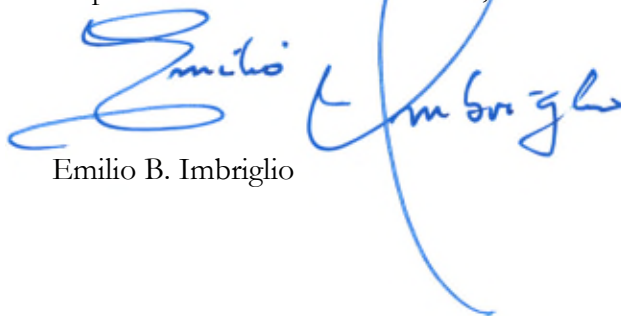
Nous comprenons que l'implantation de nouvelles mesures peut représenter des coûts pour le gouvernement. Afin de compenser des pertes de revenus, la hausse de la TVQ pourrait être envisagée, comme l'ont d'ailleurs suggéré la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (rapport Godbout) et l'Ordre des CPA du Québec⁴.

Par ailleurs, le gouvernement doit continuer d'alléger le cadre réglementaire pour les entreprises. Une culture gouvernementale axée sur le service client favoriserait davantage les relations entre les entreprises et les organismes gouvernementaux. Nous saluons les résultats déjà obtenus et invitons le gouvernement à poursuivre ses efforts⁵.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces recommandations et espérons qu'elles vous guideront pour finaliser votre budget.

En demeurant disponible pour vous rencontrer, à votre convenance, pour en discuter, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président et chef de la direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Emilio B. Imbriglio', is written over the typed name. The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end.

Emilio B. Imbriglio

-
4. *Mémoire présenté à la Commission des finances publiques dans le cadre de ses auditions sur le rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise*, septembre 2015, <http://cpaquebec.ca/documents/pdf/2015-2016/profession-ordre/salle-presse/nouvelles-publications/memoires/2015-09-03-memoire-fiscalite-ocpaq.pdf>.
 5. Selon le *Rapport sur la mise en œuvre des mesures gouvernementales d'allègement réglementaire et administratif*, Gouvernement du Québec, janvier 2017, https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/content/publications/administratives/allegement/rapport_simplification_allegement_2017.pdf.